

PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Le programme de l'accompagnement VAE d'Excellence VAE s'organise autour de plusieurs étapes structurées, conformément aux dispositions du Code du travail relatives à la validation des acquis de l'expérience.

1. Phase de cadrage et faisabilité

Entretien d'analyse du parcours :

- Étude détaillée de l'expérience professionnelle du candidat.
- Vérification de l'adéquation avec le référentiel de la certification visée.
- Identification des activités significatives.
- Définition de la stratégie de validation.
- Constitution et dépôt du dossier de recevabilité auprès du certificateur ou via la plateforme France VAE.

2. Phase d'accompagnement à la rédaction du dossier de validation

Analyse et formalisation des compétences :

- Présentation des attendus du dossier de validation et du référentiel du diplôme.
- Sélection et structuration des situations professionnelles pertinentes.
- Rédaction des fiches activités / compétences.
- Mise en lien des missions exercées avec les blocs de compétences.
- Apport méthodologique et structuration argumentative.
- Corrections pédagogiques et amélioration de la qualité rédactionnelle.
- Vérification de la conformité et finalisation du dossier.
- Sensibilisation aux règles anti-plagiat et à l'authenticité des écrits.

3. Préparation à l'entretien avec le jury

Sécurisation de la présentation orale :

- Analyse des attendus du jury.
- Construction du discours professionnel.
- Mise en valeur des compétences acquises.
- Simulations d'entretien (oraux blancs).
- Travail sur la posture, la gestion du stress et l'argumentation.

4. Suivi et accompagnement post-jury

- Analyse des résultats de délibération
- En cas de validation partielle : étude des préconisations du jury
- Élaboration d'un plan d'action complémentaire si nécessaire

L'accompagnement est réalisé de manière individualisée, à distance, dans un cadre confidentiel, via des temps d'échanges synchrones (visioconférence / téléphone), d'analyse et de correction pédagogique.